



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 10 juillet à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 240, 4^e rang de Moreau

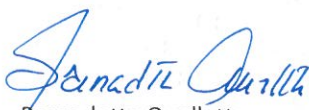
Demande de dérogation mineure (2023-0211) au 240, 4^e rang de Moreau, qui a pour objet d'autoriser en zone FOR-02 :

- La construction d'un garage de 100 mètres carrés au lieu d'une remise d'au plus 14 mètres carrés tel que prescrit par le règlement de zonage en vigueur

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 article 5.9.2

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 10 juillet 2023.

Donné à Ferme-Neuve, ce 21^e jour du mois de juin deux mille vingt-trois.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 21 juin 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 21 juin 2023.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière
